

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 MAI 2023

2023-53 LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC « TITRES RESTAURANTS »

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 18

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique (excusé)
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Affichage le 10 mai 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 modifiée relative à l'aménagement des conditions du travail, notamment en ce qui concerne les titres-restaurant,

Considérant que TE44 attribue à ses agents des titres restaurant, un dispositif de restauration collective n'ayant pas été déployé par le syndicat.

Considérant qu'à cet effet, il est nécessaire de contractualiser un marché public de fournitures de titres restaurant qui permettra d'assurer la livraison et la gestion desdits titres par un prestataire.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de fournitures**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme mono-attributaire**
- **Passé en procédure d'appel d'offres ouvert, avec un maximum de 800 000 € HT (cumul de la valeur faciale)**
- **Durée du marché : 4 ans**
- **Allotissement : Non alloti pour garantir une prestation homogène**

- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
 - **Technicité /70%**
 - *Délais de livraison des cartes (initiale, renouvellement) / 15%*
 - *Pertinence des services associés / 30%*
 - *Pertinence des partenaires locaux proposés / 10%*
 - *Qualité de l'ergonomie de la plateforme / application utilisateur / 10%*
 - *Pertinence des modalités de reprise des titres restaurants papier / 5%*
 - **Coût financier /30%**

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public « Titres restaurant », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2023,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.**

Le Président,
Raymond CHARBONNIER